

CH_VB 2004-2555 6327 vom 23. November 2004

Bundesverwaltung, 2004-11-23, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2004-2555_6327_

FR: CH_VB 2004-2555 6327 du 23 novembre 2004

IT: CH_VB 2004-2555 6327 del 23 novembre 2004

Volltext

2004-2555 6327 Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr) – 04-5334 / 101267 Werthanor SA, 2400 Le Locle Usinage boîtes et bracelets, tournage, fraisage, décolletage et soudage TIG horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 15 H

20.05.2002–31.12.2005 (Modification) – 04-5342 / 102090 Bonfrais Bongel SA, 1030

Bussigny-près-Lausanne Préparation et chargement des expéditions de produits frais besoins spéciaux de consommation 3 H 09.12.2004–08.12.2007 (Renouvellement) Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr) – 04-5329 / 110062 Citco Technology Management Inc., Fort Lauderdale succursale de Meyrin, 1217 Meyrin Support informatique, gestion des données besoins spéciaux de consommation 3 H

01.12.2004–30.11.2007 (Nouveau permis) Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr) – 04-5338 / 100795 La Plâtrière SA, 3977 Granges Fabrication du plâtre et surveillance des fours de séchage horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques 10 H 06.11.2004–05.11.2007 (Renouvellement/modification)

6328 Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (Art. 14 et 15 OLT1) – 04-5330 / 110062 Citco Technology Management Inc., Fort Lauderdale succursale de Meyrin, 1217 Meyrin Support informatique, gestion des données besoins spéciaux de consommation 4 H 01.12.2004–30.11.2007 (Nouveau permis) Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr) – 04-5326 / 110025 X-press Meal Sàrl, 1227 Les Acacias Livraison à domicile besoins spéciaux de consommation 4 H

01.12.2004–30.11.2005 (Nouveau permis) – 04-5331 / 109974 IHA-GfK AG, 1000

Lausanne 9 Laboratoire téléphonique besoins spéciaux de consommation 10 H, 25 F

01.01.2005–31.01.2006 (Nouveau permis) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

6329 Permis concernant la durée du travail octroyés

Refus d'octroi de permis de travail du dimanche (art. 19 LTr) – Vis-à-Vis, 1892 Lavey Magasin d'alimentation Pas de besoins particuliers de consommation Travailleurs occupés à la vente Interdiction d'occuper du personnel le dimanche dès le 1er janvier 2005 (A = adultes, J = jeunes gens) Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux

exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48). 23 novembre 2004
Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2004 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 46 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 23.11.2004 Date Data Seite 6327-6329 Page Pagina Ref. No 10 138 174 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.